

INFORMATION SUR LE STAGE D'INTÉGRATION

en Techniques d'éducation à l'enfance



Le Cégep à distance offre la possibilité de suivre à distance des cours de niveau collégial. Il propose notamment des programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), dont un programme d'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance. Reconnue au même titre que celle des autres cégeps, cette formation constitue une solution toute désignée pour quiconque est soumis à des contraintes de temps et de lieu.

L'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance répond aux besoins de formation des personnes qui travaillent ou désirent travailler en tant qu'éducatrice ou éducateur auprès d'enfants âgés de 0 à 12 ans. Elle comprend 17 cours (dont 2 stages).

Stage II : Intégration (322-83F-RL)

Le stage d'intégration de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance vise les compétences suivantes :

- ▶ 0193 Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
- ▶ 0194 Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
- ▶ 0195 Intervenir au regard de la santé de l'enfant
- ▶ 019B Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle
- ▶ 019D Concevoir des activités de développement global
- ▶ 019E Organiser des activités éducatives
- ▶ 019F Animer des activités éducatives
- ▶ 019J Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants

Dans le cadre de son stage de 240 heures, la ou le stagiaire doit passer 210 heures (35 jours) auprès des enfants et consacrer environ 30 heures à différentes activités d'apprentissage (préparation du stage, planification des prises en charge, réalisation des travaux, communication avec la tutrice ou le tuteur). Au terme du stage, l'étudiante ou l'étudiant doit être en mesure d'intervenir de façon à favoriser le développement global de l'enfant.

Admissibilité au stage

L'inscription au stage peut se faire à n'importe quelle période de l'année. Il faut cependant remplir certaines conditions. Ainsi, pour s'inscrire, il faut absolument avoir réussi ou être en voie de réussir tous les cours de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance du Cégep à distance (ou des équivalents) et présenter deux documents exigés par tous les services de garde régis au Québec (conformément aux lois et règlements en vigueur) afin de protéger les enfants en tout temps et en tout lieu, soit :

- ▶ un certificat attestant la réussite d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit heures ou d'un cours d'appoint d'au moins six heures visant la mise à jour de ses connaissances ;
- ▶ une attestation d'absence d'empêchement délivrée par un corps policier du Québec.

Milieu de stage

Le milieu de stage doit être un service de garde régi, c'est-à-dire détenant un permis émis par le ministère de la Famille et des Aînés (CPE, milieu familial ou garderie), ou qui relève d'une commission scolaire (dans le cas d'un service de garde en milieu scolaire). En outre, il doit pouvoir vous accueillir neuf semaines, à raison de quatre jours par semaine pour les huit premières semaines et de trois jours pour la dernière, dans un seul groupe formé d'au moins cinq enfants âgés de 0 à 12 ans et conforme aux ratios prescrits.

Notez que le Stage II ne peut être complété dans le même milieu que celui choisi pour le Stage I.

Soutien pédagogique

Pendant le stage, le soutien pédagogique est assuré par une tutrice ou un tuteur du Cégep à distance ainsi que par une personne répondante, soit une éducatrice expérimentée (au moins deux ans d'expérience) et diplômée (avoir un DEC en TÉE et ou avoir une équivalence reconnue par le ministère de la Famille et des Aînés), responsable d'un groupe d'enfants dans le milieu de garde auquel la ou le stagiaire a été jumelé pour réaliser son stage. La personne répondante l'accompagne et le guide dans son action éducative.

Dans le cas où la ou le stagiaire effectue son stage dans son propre milieu de travail, la personne répondante est une éducatrice diplômée qui travaille au sein de ce même milieu de garde. Il peut s'agir notamment de l'agente-conseil en soutien pédagogique et technique (conseillère pédagogique¹) ou de la directrice du CPE, de la garderie ou du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, ou encore de la responsable ou de la technicienne en service de garde en milieu scolaire. Elle doit être disposée à consacrer 45 minutes par jour de stage à l'observation de la ou du stagiaire.

Évaluation

L'évaluation du stage, qui repose sur quatre visites dans le milieu et sur l'examen du Portfolio réalisé par la ou le stagiaire, relève uniquement de la tutrice ou du tuteur, qui consultera toutefois la personne répondante pour avoir un portrait plus complet des compétences atteintes. Dans certains cas, déterminés par le Cégep à distance au moment de la préinscription, les visites peuvent être remplacées par l'envoi de bandes vidéo.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le stage d'intégration en Techniques d'éducation à l'enfance offert par le Cégep à distance, téléphonez au 514 864-6464 (région de Montréal) ou au 1 800 665-6400 (autres régions), visitez notre site Internet [www.cegepadistance.ca], ou envoyez un courriel à infoscol@cegepadistance.ca.

1. Les CPE utilisent souvent l'expression *conseillère pédagogique* pour désigner l'agente-conseil en soutien pédagogique et technique.